



**AVIS PUBLIC**  
**Élection générale du 2 novembre 2025**

**Aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise**

Avis public est par la présente donné par le soussigné, président d'élection :

1. **Aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection en cours si vous respectez les conditions indiquées ci-dessous :
  - a) être une personne physique et avoir 18 ans ou plus le **2 novembre 2025**;
  - b) être, le **2 novembre 2025**, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle, et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
  - c) être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité, et ce, depuis au moins le **18 septembre 2025**;
  - d) avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste électorale au plus tard le **dimanche 28 septembre 2025**.

Les propriétaires uniques d'un immeuble et les occupants uniques d'un établissement d'entreprise qui ont déjà déposé une demande d'inscription et qui désirent la retirer doivent, à cette fin, transmettre un écrit signé en ce sens au président d'élection, et ce, au plus tard le dimanche 28 septembre 2025.

2. **Aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, comme propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale pour l'élection en cours si vous respectez les conditions indiquées ci-dessous :
  - a) être une personne physique et avoir 18 ans ou plus le **2 novembre 2025**;
  - b) être, le **2 novembre 2025**, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
  - c) être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité, et ce, depuis au moins le **18 septembre 2025**;
  - d) avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants;

- e) avoir transmis la procuration à la municipalité, au plus tard le **dimanche 28 septembre 2025**, à l'adresse ci-dessous mentionnée.

Les copropriétaires indivis d'un immeuble et les cooccupants d'un établissement d'entreprise qui ont déjà désigné une personne et qui désirent la remplacer doivent faire parvenir une nouvelle procuration en ce sens au président d'élection, et ce, au plus tard le dimanche 28 septembre 2025.

**PRENEZ NOTE** que la demande d'inscription ou la procuration transmise après le **28 septembre 2025**, mais avant le dernier jour pour présenter une demande devant la commission de révision, soit le **18 octobre 2025**, sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale municipale et, par conséquent, sera transmise à la commission de révision, à moins que le président d'élection en ait tenu compte avant le dépôt de la liste électorale.

3. Les demandes d'inscription et les procurations prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.
4. Les formulaires de demande d'inscription ou de procuration sont disponibles au bureau du président d'élection.

Pour toute information supplémentaire, communiquez avec le président d'élection, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Bureau du président d'élection  
188, rue Jacques-Cartier Nord / Case postale 1025  
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 7B2  
Téléphone : 450 357-2282  
Télécopieur : 450 357-2362

Donné à Saint-Jean-sur-Richelieu,  
Ce 9<sup>e</sup> jour de septembre 2025

Le président d'élection,



Pierre Archambault, avocat, MBA